



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 7 AVRIL 2026)**

Date de convocation : 30 mars 2026
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 32
Nombre de délégués votants : 0
Nombre de pouvoirs : 0

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 07 avril 2026 à 20 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

M. AUSSANT Claude, Mme BERGES Isabelle, M. BONNEMASON Bernard, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. MARTIN Fernand, Mme MOULAT Monique, Mme PAQUOT Christine, Suppléant de Mme Monique MOULAT, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SASSOUBRE Guy, M. BUNEL Marcel, Mme LASIERRA Hélène, M. BARBAN Jean-Louis, M. MONTOULIEU Jean, M. ROTH Patrick, Mme MORTIAU Carole, M. BRAUD Jean-Luc, M. PLAA Grégory, Mme SANCHOU Alexandra, Mme MOURASSE Léa, M. LAMAGNERE Gérard, M. LASSALLE Christian, Mme GRISMONDI Muriel, M. SARRAILH Gérard, M. CAZANAVE Patrick, M. BOUSQUET Michel, M. PARADAS-SAEZ Andy, Mme MAYSOUNABE Amandine

Absents ou excusés :

Mme OMPRARET Fabienne

Secrétaire de séance : Mme MOULAT Monique

OBJET : ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES MEMBRES DU BUREAU (NON VICE-PRÉSIDENTS)

RAPPORTEUR : M. CASAUBON Jean-Paul, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-2 et L.2122-7-1 ;

Considérant que l'élection des conseillers membres du Bureau (non Vice-Présidents) intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du président. Les conseillers membres du Bureau prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du 1^{er} conseiller membre du Bureau ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

• **Élection du 1^{er} Conseiller membre du Bureau**

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... zéro

- b. Nombre de votants..... trente-deux
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... zéro
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... huit
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... vingt-quatre
- f. Majorité absolue treize

Résultat :

- Mme Muriel GRISMONDI : 24 voix (vingt-quatre voix)

- **Élection du 2^{ème} Conseiller membre du Bureau**

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... zéro
- b. Nombre de votants..... trente-deux
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... zéro
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... huit
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]..... vingt-quatre
- f. Majorité absolue treize

Résultat :

- M. Guy SASSOUBRE : 24 voix (vingt-quatre)

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

PROCLAME Mme Muriel GRISMONDI, ayant obtenu la majorité absolue, 1^{ère} Conseillère membre du Bureau.

PROCLAME M. Guy SASSOUBRE, ayant obtenu la majorité absolue, 2^{ème} Conseiller membre du Bureau.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le



ID : 064-246400337-20260407-DEL_2026_024-DE

**Le Président,
Jean-Paul CASAUBON**